

CACES® R 372m
FORMATION A L'UTILISATION D'ENGINS DE CHANTIER



Catégorie 1



Catégorie 2



Catégorie 4



Catégorie 9

Objectif

Sur la catégorie concernée et tant sur le plan théorique que pratique, être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'engins de chantier.

Public

Toute personne reconnue apte par la médecine du travail, expérimentée ou non, appelée dans le cadre de ses fonctions, à utiliser des engins de chantier. Etre âgé au minimum de 18 ans.

Pédagogie

Formation théorique et pratique (conduite sur le type d'engin concerné). Le groupe se compose d'un nombre maximum de six candidats.

Durée

21 Heures/3 jours

Théorie

- Connaissance de base du code de la route.
- Réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier.
- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier.
- Technologie et connaissance de l'engin de chantier.
- Risque inhérents au fonctionnement de l'engin et à son utilisation.

Pratique

- Vérifications avant la prise de poste.
- Familiarisation avec le fonctionnement des différents équipements.
- Réalisation de tâches spécifiques relatives à l'engin utilisé.

Test CACES® Théorique et Pratique

- Conformément à la recommandation R372m, contrôle des connaissances et savoir faire du candidat.

Validation

Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité, CACES®, recommandation R 372m, valable 10 ans.